Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-129**

Presse à injecter toute électrique ou hybride

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride (électrique et hydraulique) neuve ou transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride par l'installation d'un kit d'hybridation.

Une presse à injecter est dite « hybride 1 » lorsque seule la fonction dosage est réalisée par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique. Une presse « hybride 1 » peut résulter de l'installation d'un kit d'hybridation sur une presse à injecter hydraulique existante.

Une presse à injecter est dite « hybride 2 » lorsque, a minima, deux fonctions parmi le dosage, l'injection et la fermeture sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique. Une presse « hybride 2 » peut résulter de l'installation d'un kit d'hybridation sur une presse à injecter hydraulique existante.

Une presse à injecter est dite « toute électrique » lorsque les fonctions de dosage, d'injection et de fermeture de la presse sont réalisées par des moteurs électriques sans recourir à la force hydraulique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou d'une presse à injecter hybride de type 1 ou de type 2 ou d'un kit d'hybridation en presse hybride 1 ou en presse hybride 2 et dans le cas de la mise en place d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, sa puissance électrique nominale.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est une presse à injecter toute électrique ou une presse à injecter de type hybride 1 ou de type hybride 2 ou un kit d'hybridation en presse hybride 1 ou en presse hybride 2. Dans le cas de l'installation d'une presse à injecter toute électrique ou hybride, ce document précise la puissance électrique nominale de la presse.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans pour l'installation d'une presse à injecter toute électrique ou hybride de type 1 ou 2.
10 ans pour la transformation d'une presse à injecter hydraulique en presse à injecter hybride de type 1 ou 2.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

5. Montant de certificats en kWh cumac

- Mise en place d'une presse à injecter toute électrique :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse toute électrique neuve en kW
1x8h	**12 000**		
2x8h	**26 300**	X	P
3x8h avec arrêt le week-end	**36 000**		
3x8h sans arrêt le week-end	**50 300**		

- Mise en place d'une presse à injecter hybride 2 :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
1x8h	**7 700**		
2x8h	**17 000**	X	P
3x8h avec arrêt le week-end	**23 100**		
3x8h sans arrêt le week-end	**32 400**		

- Mise en place d'une presse à injecter hybride 1 :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hybride neuve en kW
1x8h	**4 500**		
2x8h	**9 900**	X	P
3x8h avec arrêt le week-end	**13 500**		
3x8h sans arrêt le week-end	**18 900**		

- Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride 2 par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
1x8h	**4 200**		
2x8h	**9 200**	X	P
3x8h avec arrêt le week-end	**12 600**		
3x8h sans arrêt le week-end	**17 600**		

La puissance électrique nominale P est celle figurant sur la plaque signalétique de la presse à injecter hydraulique existante ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant de la presse à injecter hydraulique existante.



- Transformation d'une presse à injecter hydraulique existante en presse à injecter hybride 1 par l'installation d'un kit d'hybridation :

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**2 800**
2x8h	**6 200**
3x8h avec arrêt le week-end	**8 400**
3x8h sans arrêt le week-end	**11 700**

X

Puissance électrique nominale de la presse hydraulique existante en kW
P

La puissance électrique nominale P est celle figurant sur la plaque signalétique de la presse à injecter hydraulique existante ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant de la presse à injecter hydraulique existante.